

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024

Date de reception de l'AR: 18/04/2024

066-246600415-DE_035_2024-DE

AGED

Communauté de Communes
Roussillon Conflent
Multiplions nos énergies

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : VOTE DES COMPTES DE GESTION RELATIFS A L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL, DU BUDGET GEMAPI, DU BUDGET IMMOBILIER LOCATIF ET DU BUDGET DECHETS.	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 23 Votants : 34 Délib. n° 01a – 09/04/2024
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 Avril, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de CORNEILLA LA RIVIERE (Espace Força Réal), sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : Jeudi 28 Mars 2024

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), COSTE Claude (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PROFFIT France (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean Claude (T), SURJUS Monique (T).

Absents ayant donné pouvoir : ALESSANDRIA Annabelle à BAPTISTE Florence (T), BURGHOFFER William (T) à AYMERICH Claude (T), DOMENECH Alain (T) à SOLERE Jean Claude (T), DRAGUÉ Céline (T) à MARTINEZ Marie (T), HARIBOU Ali (T) à OLIVE Robert (T) PAGES Caroline, (T) à BOURNIOLE Frédéric (T), POUDADE Danielle (T) à BIANCHINI Marc (T), SILVESTRE Joseph (T) à SOLER Gérard, TRAFI Pascal (T) à GARSAU Jacques (T), VILA Patrice à BARNOLE Catherine (T), PARILLA Jérôme à METLAINE Naïma (T).

Absents excusés : BOHER Monique (T), LECOINNET Jean Philippe (T), PETIT Vivien (T), VIDAL Sylvie (T).

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024

Date de reception de l'AR: 18/04/2024

VU le Code général des collectivités territoriales,
066-246600415-DE_035_2024-DE

~~VU le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,~~
AGEDI

CONSIDERANT que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Receveur pour l'année 2023.

CONSIDERANT la concordance des comptes de gestion du budget principal , du budget GEMAPI et du budget immobilier locatif retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le receveur avec les comptes administratifs du budget principal, du budget GEMAPI et du budget immobilier locatif retraçant la comptabilité administrative tenue par monsieur le Président.

CONSIDERANT que les écritures du Receveur sont conformes à celles de l'ordonnateur,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire**

ADOPTE les comptes de gestion du budget principal, du budget GEMAPI et du budget immobilier locatif du receveur pour l'exercice 2023 et dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs pour l'année 2023,

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Corneilla la Rivière, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Marc BIANCHINI**

